



### Entente entre F.P.B.Q. et PMT Roy ass.

Vendredi le 25 janvier 2008 dernier, la Fédération et PMT Roy Ass. ont signé une convention a long terme, qui débute le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et se terminera le 1<sup>er</sup> janvier 2011. L'entente prévoit de l'exclusivité entre la F.P.B.Q. et PMT Roy Ass., en d'autre, sur l'assurance erreur et omission et responsabilité pour les PAB. Dans le cas ou la Fédération des préposé(e)s aux bénéficiaires public et privé du Québec modifie son statut pour devenir un ordre professionnel, la présente convention s'appliquerait intégralement entre les parties.



Siège social :

PMT Roy Ass. 955, boul. Pierre-Bertrand  
Bureau 200, Québec (Québec)  
G1M 2 E8  
Télé : (418) 780-0808  
1-866-780-0808 sans frais



De gch à drt, Lors de la signature, M.  
André Michaud D.G. PMT Roy Ass.,  
M. Michel Lemelin D.G. de la F.P.B.Q.  
et M. Martin Roy Président de PMT  
ROY Ass.